



Règlement du jeu

29003 – JEU 100% GAGNANT ORAL-B KIDS

1. Généralités

- Les présentes conditions promotionnelles (ci-après "les conditions promotionnelles") s'appliquent à la campagne de remboursement (ci-après la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS dont le siège social est situé à 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine (ci-après "P&G") et peuvent également être consultées sur le site web <https://www.enviedeplus.com/oral-b-kids-100-gagnant>
- En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web <https://www.enviedeplus.com/oral-b-kids-100-gagnant>
- L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- La Campagne débute le 01/07/2025 et se termine le 30/09/2025 (date limite de participation sur le site 15/10/2025). Elle se déroule exclusivement en pharmacie dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également article 9.1)

2. Qui Peut Participer ?

- Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans résidant en France Métropolitaine (Corse et DROM compris).
- Est exclue de toute participation à l'opération toute personne ayant un lien juridique avec les sociétés P&G, High Co et Ailleurs Communication et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération, ainsi que les membres de sa famille. Ces conditions préalables sont impératives.

3. Principe du jeu

- Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
 - Acheter un produit Oral-B Kids en pharmacie parmi la liste ci-dessous (14.1)
 - Visiter le site <https://www.enviedeplus.com/oral-b-kids-100-gagnant> et remplir le formulaire
 - Télécharger les preuves d'achat
- Chaque consommateur peut participer une seule fois durant la période de jeu. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses de courrier électronique différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'exclusion de la participation à cette campagne, ainsi que toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire.
- Un seul lot est accordé par foyer.
- La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.



- Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes.
- P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- Vous êtes tenu de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- P&G et/ou les fournisseurs sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de mail donnant droit à un remboursement de 2€ et de tenter de gagner un séjour d'exception (planète sauvage ou château perché).
- Les participants sont tenus de fournir une adresse électronique correcte. Le participant recevra sa confirmation de participation à cette adresse électronique. P&G n'est pas responsable de la non-réception de ce courriel et de la réception ou non du courriel donnant droit à un remboursement de 2€ et de tenter de gagner un séjour d'exception (planète sauvage ou château perché).
- Vous n'avez pas reçu de confirmation après la demande ? Veuillez nous contacter pendant la période de la Campagne (c'est-à-dire avant le 15/10/2025 via la page de contact à l'adresse <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>)

4. Comment Participer?

- Pour participer à ce jeu il convient de :
 - Acheter entre le 01/07/2025 00:00 et le 30/09/2025 23:59, un produit parmi les produits éligibles (14.1).
 - Conserver vos preuves d'achat
 - Visiter le site <https://www.enviedeplus.com/oral-b-kids-100-gagnant> puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
 - Télécharger votre facture pour que participation soit éligibles à l'un des tirages au sort évoqués au point 6
 - Les demandes transmises en dehors des dates au point 6 ne seront pas éligibles aux tirages au sort cités au point 6
 - Les frais de participation ne sont pas remboursés

A noter :

- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser.

5. Les Lots

Dans le cadre de cette campagne 100% gagnante, pour toutes les participations traitées valides, les gagnants recevront un remboursement de 2€.

Un tirage au sort sera effectué sur toutes les participations traitées valides pour déterminer le gagnant de chacun des lots suivants :

1) Séjour Planète Sauvage

Luxe, calme et dépaysement, séjournez dans un lodge en plein coeur de la nature, face aux tigres, guépards, lions ou encore les girafes ! Une expérience unique, hors du temps ! Vous rêvez d'un séjour hors du commun, captivé par la beauté et la grâce des animaux de la savane ?

- 1 nuit dans lodge du zoo (base chambre famille) avec vue sur les animaux de la savane
- Prestation hôtelière complète en lodge
- Le dîner
- Le petit-déjeuner



- 2 jours de visite du parc : embarquerez pour un safari extraordinaire à travers la faune sauvage. Grâce aux billets valables 2 jours, profitez de 2 journées de découvertes de la faune sauvage avec un accès aux 6 univers du parc, y compris la Piste Safari (avec votre propre véhicule) et la présentation pédagogique des dauphins.
- Logements selon disponibilités et période : Lodge Guépards, Lodge Lions, Lodge Savannah, Lodge Tigres, Bivouac en Tanzanie
- 1 séjour Planète Sauvage (2 adultes et 2 enfants)
- Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants
- Réservation 4 mois avant la date choisie - Hors août
- Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

Ce lot ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons hors forfait
- Les taxes liées au séjour

2) Séjour perché

- 1 nuit dans un château perché dans les arbres
- Petits-déjeuners inclus
- 1 activité nature au choix : un parcours aventure, une balade en canoë/kayak ou une balade à vélo
- Destination en France Métropolitaine (hors Corse)
- Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants
- Réservation 3 mois avant la date choisie - Hors août
- Dotation valable pour 2 adultes et 2 enfants
- Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)
- Le choix du château perché dépendra de la région sélectionnée par le gagnant, des dates de séjour, ainsi que des disponibilités au moment de la réservation.

Ce lot ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Les taxes de séjour
- Les boissons et repas hors forfait
- Les frais de transport hors forfait



Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de sa dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.

- Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

6. Désignation du gagnant

- Le tirage au sort sera effectué par un huissier de justice le 29/10/2025 parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation.
- Deux (2) gagnants seront tirés au sort par un huissier de justice pour les lots de type séjour soit 1 gagnant pour le séjour planète sauvage et 1 gagnant pour le séjour château perché.
- Les retraitements effectués après cette date ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.

7. Remise du lot

- Les gagnants seront contactés directement par Ailleurs Communication à l'adresse email ou au numéro de téléphone renseigné lors de sa participation. Ailleurs Communication contactera les gagnants pour leur transmettre les accès à la plateforme de réservation. Les gagnants pourront choisir les dates de séjour sur cette plateforme. Une fois la réservation effectuée, un chargé de réservation recontactera les gagnants afin de finaliser les détails de leur séjour.
- Il ne sera autorisé qu'un gagnant par foyer.
- Un lien de réclamation sera envoyé à l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription sur le site Envie de Plus. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.
- Si un prix ne peut être remis, celui-ci sera réattribué selon la liste des personnes suppléantes sélectionnées lors du tirage au sort.
- Les dotations qui ne pourront être attribuées ou réattribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- Seuls les participants ayant correctement participé à la campagne pendant la période indiquée conformément aux conditions seront éligibles au tirage au sort pour gagner un séjour en château. Si votre ticket de caisse ne remplit pas ces conditions, vous ne serez pas éligibles au tirage au sort.
- Tout participant qui utilise plusieurs fois le même ticket de caisse se verra invalider toutes ses participations pendant toute la durée de l'opération.

8. Autres

- Les séjours d'exception sont personnels et non transférables. Ils ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement ou compensation en tout ou partie, en espèces et est cumulable avec d'autres promotions ou avantages des partenaires.
- En cas de refus ou de non-acceptation du lot pour un séjour ou des conditions liées à cette Campagne, aucun autre lot ne sera envoyé.
- L'utilisation de ce lot donnant droit à une box cadeau pour un séjour en fourni par P&G et ses partenaires se fait aux frais et aux risques du participant. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes



conditions ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne et/ou l'utilisation du lot.

- La liste est non exhaustive. Cette liste est susceptible d'être modifiée par P&G et/ ou ses fournisseurs tout au long de l'opération sans que cela puisse donner droit à un quelconque dédommagement. P&G ne pourra être tenu responsable.
- P&G et ses fournisseurs ne sauraient davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. P&G et ses fournisseurs se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues aux présentes Termes et Conditions. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.
- Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre 29003 – JEU 100% GAGNANT ORAL-B KIDS - sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer le service au tarif en vigueur.
- Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Termes et Conditions en vigueur chez les partenaires. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération.
- Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de P&G et de ses fournisseurs ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, d'indisponibilités, d'omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
- P&G et ses fournisseurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur d'un ticket pour un match en cas de :
 - refus d'accepter ce ticket par un partenaire ;
 - incapacité du porteur du ticket d'utiliser ce dernier ;
 - d'erreur sur le contenu du ticket ou de la liste des partenaires participants.

9. Traitement des données personnelles

- Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part des marques de confiance de P&G (voir <https://fr.pg.com/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml
- Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite d'un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.



10. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourtée ou annulée, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
 - Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables :
 - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette campagne;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
- Cette clause 10345021.□ n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

12. Internet

- Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.enviedeplus.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

13. Questions et remarques

- Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>
- En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée (29003).
- Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.



- Pour toute question concernant les séjours d'exception (planète sauvage ou château perché), veuillez contacter : Ailleurs Communication ; 05 59 98 04 04 ; 2 Bis rue de Verdun ; 64 320 Bizanos

14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 rue Fauchier, 13002 MARSEILLE
- Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : <https://www.enviedeplus.com/oral-b-kids-100-gagnant>

15. Attribution De Compétence

- Le présent règlement est soumis à la loi française.
- La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

14. Produits participants

14.1. Les produits suivants participent à cette Campagne :

EAN	PRODUITS ELIGIBLES
8700216301954	Oral B Brossettes Kids Lion King x4
8006540804711	Oral B Brossettes Kids Reine des Neiges x3
8006540805091	Oral B Brossettes Spider Man x3
8700216423410	Oral B Stage Power Lion King
8006540772409	Oral B Stages Power Reine des Neiges
8006540772768	Oral B Stages Power Spider Man